

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 9 décembre 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent GOMEZ - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Roland BLUM représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis BONAN représenté par Christian MAYADOUX - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - France GAMERRE représentée par René CAMPIONI - Bruno GILLES représenté par Renaud MUSELIER - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Michel AMBROSINO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Martine GOELZER - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Henri MATTEI représenté par Jean-Louis RIVIERE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gerard PEPE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Pierre SEMERIVA représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - Maxime TOMMASINI représenté par Catherine JALINOT - André VARESE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine VASSAL représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Charles VIGNY représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Olivier AGULLO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **AEC 004-804/11/CC**

#### **■ Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret - Approbation de la modification n°11 DUFSV 11/7227/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 9 novembre 2010, la commune de Saint-Victoret a demandé à la Communauté Urbaine d'engager une procédure de modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme, afin de permettre, d'une part, la réalisation d'un équipement de superstructure au lieu-dit le Petit Lodi et d'autre part, des adaptations mineures, notamment en matière de zonage et d'emplacements réservés.

Le Conseil de Communauté a décidé, par délibération du 10 décembre 2010, d'engager la modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret.

Par arrêté n° 11/156/CC du 10 juin 2011, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée au siège de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et en mairie de Saint-Victoret (service urbanisme), du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 30 septembre 2011 inclus.

Par courrier du 19 août 2011, le Préfet a demandé le réexamen de la présente modification afin que le PLU apporte les garanties d'une urbanisation en conformité avec les dispositions de l'article L.147-5 du Code de l'Urbanisme, à savoir maintenir la vocation d'activités des secteurs situés en zone de bruit B et C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Marseille-Provence.

Le Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable au projet de modification sous réserve de définir pour la parcelle cadastrée AP n°106p (classée en zone 3U1 et située en zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Marseille-Provence), des règles de construction conformes aux dispositions de l'article L.147-5 de Code de l'Urbanisme (à savoir

« l'autorisation des constructions individuelles non groupées dès lors qu'elles n'entraînent qu'un faible accroissement de la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances »).

En accord avec les services de l'Etat et la commune, il est donc décidé de classer en zone UE2 et 4UD la parcelle cadastrée AP 106p, sise chemin de la Carrère, afin de permettre l'accueil d'activités compatibles avec la zone résidentielle environnante mais aussi deux constructions individuelles à usage d'habitation, n'entraînant qu'un faible accroissement de la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances.

En conséquence, et suite à l'avis favorable du Conseil Municipal de Saint-Victoret qui a délibéré le 15 novembre 2011, il convient que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuve la modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le document d'urbanisme de la commune de Saint-Victoret en vigueur ;
- La délibération du Conseil Municipal de Saint-Victoret du 9 novembre 2010 demandant à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager la modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme ;
- La délibération AEC 003-2502/10/CC du Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 engageant la modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret ;
- L'arrêté du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, n° 11/156/CC du 10 juin 2011, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme ;
- Le courrier du Préfet des Bouches du Rhône du 19 août 2011 ;
- L'avis favorable, assorti d'une réserve, du Commissaire Enquêteur, du 30 septembre 2011, sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme ;
- La délibération du Conseil Municipal de Saint-Victoret, du 15 novembre 2011, donnant un avis favorable à l'approbation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'approuver la modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret afin de permettre, d'une part, la réalisation d'un équipement de superstructure au lieu-dit le Petit Lodi et d'autre part, des adaptations mineures, notamment en matière d'emplacements réservés ;
- Que la parcelle cadastrée AP 106p, sise chemin de la Carrère, est classée en zone UE2 et 4UD pour tenir compte des remarques du Préfet des Bouches du Rhône;
- Que le projet de modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du document d'urbanisme qu'il ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et qu'il ne comporte pas de graves risques de nuisances ;

- Que suite à l'enquête publique et l'avis favorable assorti d'une réserve du commissaire enquêteur, la modification n° 11 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret est prête à être approuvée.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article unique :**

Est approuvée la modification n° 11 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret telle qu'annexée à la présente.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
A l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI